

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de INGWILLER / MENCHHOFFEN
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site ALBUS (anc. USINE KÖMMERLING), 34, ROUTE DE HAGUENAU sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **INGWILLER / MENCHHOFFEN** :

**ALBUS (anc. USINE KÖMMERLING)
n°67SIS06766.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **INGWILLER / MENCHHOFFEN**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 10 JAN, 2019

Le Préfet
Pour le Préfet, par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06766
Nom usuel	ALBUS (anc. USINE KÖMMERLING)
Adresse	34, ROUTE DE HAGUENAU
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	INGWILLER - 67222
Autre(s) commune(s)	MENCHHOFFEN - 67289
Caractéristiques du SIS	<p>La société NEOCOLLE a été autorisée à exploiter une usine de colle et un dépôt de liquides inflammables par arrêté préfectoral d'autorisation du 25 juillet 1956 sur un site à cheval sur les commune d'Ingwiller et de Menchhoffen.</p> <p>Elle a changé de nom en Kömmerling puis Albus.</p> <p>Elle a stoppé sa production le 30 novembre 2001 puis son stockage le 28 février 2002.</p> <p>Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE) du 19/12/2008</p> <p>Un PV de récolement a été établi le 25 novembre 2011 pour un usage résidentiel et tertiaire.</p>
Etat technique	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours
Observations	<p>La pollution de la nappe par des composés organiques volatiles (COV) , composés organiques halogénés volatiles (COHV), benzène toluène xylène (BTX) et Hydrocarbures a été découverte en mars 1996.</p> <p>Son ampleur et son extension ont été déterminées l'année suivante suite à l'AP du 29/11/1996.</p> <p>Des concentrations très importantes en polluants (160 000 µg/l de toluène, des hydrocarbures, du dichlorométhane, du 1-1-1 trichloroéthane, et 2 g/l d'acétone)ont alors été observées.</p> <p>Un traitement par stripping a été mis en place le 5/10/1998 et les eaux traitées ont été rejetées dans la Moder.</p> <p>Le traitement à été levé en juin 2004.</p> <p>Des opérations de dépollution complémentaires des sols et des eaux souterraines se sont déroulées d'août 2004 à septembre 2005.</p> <p>Le rapport final de la dépollution du 21 août 2005 prononce la réception définitive du traitement des eaux de la nappe sur le site, les concentrations de COV étant toutes inférieures aux valeurs de référence fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mai 2004.</p> <p>Les calculs de risques résiduels du 20/07/2006 et 11/0/2006 ont conclu à la compatibilité de la zone nord avec un usage résidentiel et tertiaire.</p> <p>Le Procès verbal de récolement partiel portant sur les terrains situés au Nord de la RD 919 et concernant les eaux souterraines est établi le 25 novembre 2011.</p> <p>Il vient en complément du PV de récolement partiel du 22 mai 2008 concernant l'état des sols sur les mêmes terrains.</p>

Les restrictions au droit d'administrer et de disposer du site constituées au profit de l'État le 19 décembre 2008 sont enregistrées au SIE de Haguenau depuis le 16 janvier 2009, bordereau 2009/49 case n°14 Ext.810.

Pour les eaux : l'absence de surveillance est justifiée, les concentrations de COV étant toutes inférieures aux valeurs de référence fixées par l'arrêté préfectoral du 10 mai 2004. Arrêt effectif de la surveillance : 27/09/2011 Les trois dernières campagnes de mesure ont mis en évidence une diminution progressive des concentrations. Pour l'ensemble des ouvrages et l'ensemble des paramètres les seuils fixés par l'arrêté préfectoral sont respectés.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0049	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0049
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	ALS6702993	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=ALS6702993
Administration - DREAL	Base S3IC (Installations Classées)	0067.00790	

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1028805.0 , 6872001.0 (Lambert 93)
 Superficie totale 7653 m²
 Périmètre total 1299 m

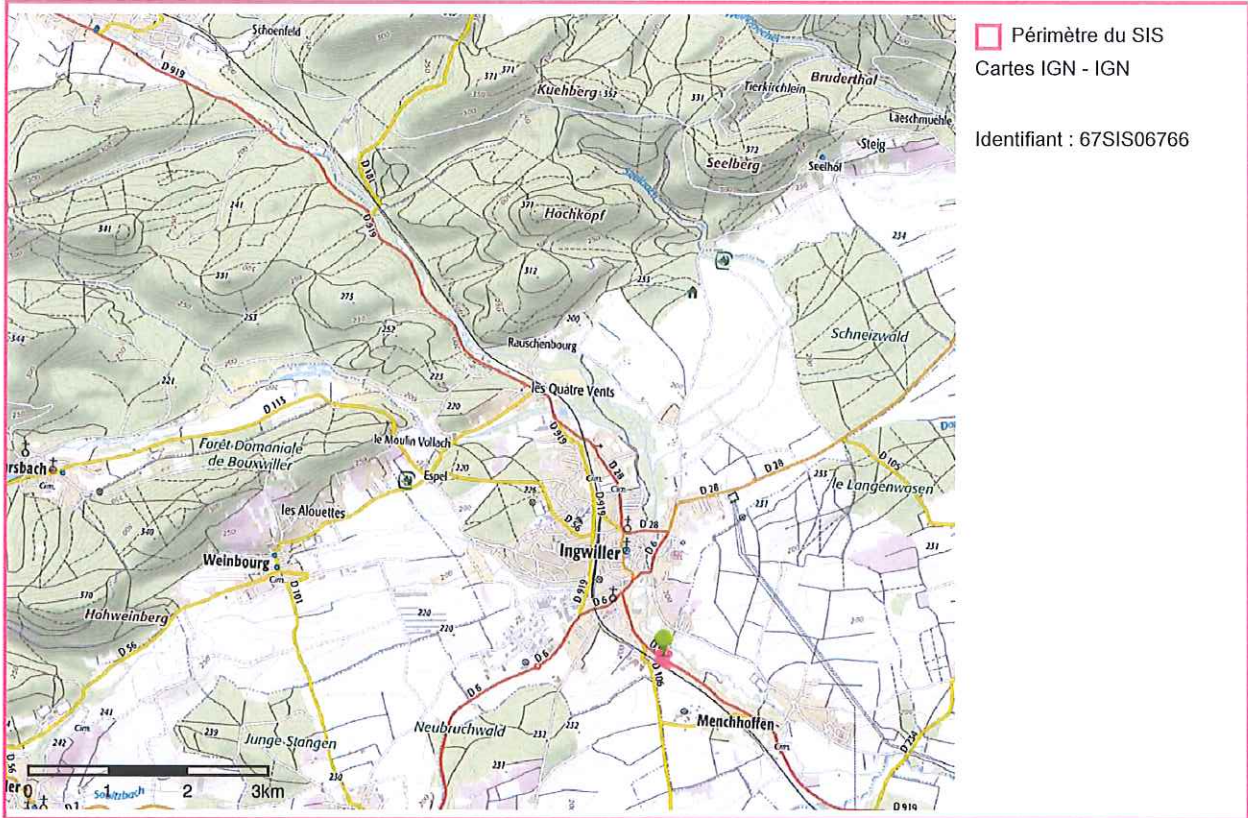
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MENCHHOFFEN	02	249	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	198	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	250	19/02/2018
INGWILLER	11	159	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	251	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	252	19/02/2018
INGWILLER	11	260	19/02/2018
INGWILLER	11	156	19/02/2018
MENCHHOFFEN	02	253	19/02/2018
INGWILLER	11	76	05/03/2018

Documents

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

v u { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour

Pour la Préfecture par délégation
Le Préfet Adjointe

[Signature]

STRASBOURG